



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

COMPLEMENTAIRE SANTE FONCTIONNAIRES

Négociation ouverte

Suite aux engagements pris dans l'accord salarial 2014 signé par la CFDT, l'entreprise a ouvert la négociation sur les modalités d'aide au financement de la complémentaire santé des fonctionnaires.

Une aide financière forfaitaire attribuée aux fonctionnaires

A cette première séance de négociation, l'entreprise propose une aide financière forfaitaire attribuée aux fonctionnaires justifiant d'une adhésion à une mutuelle, avec une mise en place progressive, mais à compter du 1er janvier 2015 :

- Cette aide sera soumise aux cotisations sociales et sera entièrement imposable.
- Le budget global consacré à cette participation sera égal à celui utilisé pour le contrat groupe (*partie santé*) collectif des salariés de droit privés (avec 60% de participation employeur), soit 652 € annuel à terme pour l'agent.

La CFDT ne peut se satisfaire de cette proposition et revendique toujours un contrat collectif de santé prévoyance pour les fonctionnaires !

Cette demande est soutenue par toutes les organisations syndicales hormis la CGT. La participation forfaitaire individuelle ne doit être que transitoire. La prévoyance doit être également prise en charge.



La CFDT ne peut se satisfaire de ces seules premières propositions et revendique toujours un contrat collectif de santé prévoyance pour les fonctionnaires !



Les avantages d'un contrat collectif:

- La participation de l'employeur réduit fortement la cotisation.
- Le caractère collectif permet de faire baisser les coûts de gestion et d'améliorer l'offre de prestations Santé / Prévoyance.
- Le caractère obligatoire encouragé par la loi, avec sa contrepartie de déduction fiscale, allège la partie payée par le bénéficiaire (*même si depuis cette année, seule la partie payée par le salarié est exonérée*).



La CFDT s'est depuis longtemps engagée sur ce dossier de la Prévoyance / Santé en signant : un accord à Orange pour les ACO (31 mai 2001), ainsi que l'accord Prévoyance dans la branche des Télécoms, et l'accord interprofessionnel ANI de janvier 2013 qui intègre cette disposition pour toutes les entreprises !

Et n'a rien lâché, revendiquant l'élargissement du contrat collectif aux fonctionnaires, dans le cadre d'une équité et de convergence des droits et garanties entre tous les salariés d'Orange, **obtenant ainsi l'engagement de l'entreprise dans l'accord salarial à Orange d'avril 2014.**

C'est maintenant chose faite avec l'ouverture de cette négociation !

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

- <http://cfdt-ftorange.fr>
- <http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>
- http://twitter.com/CFDT_FTOrange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange
Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr